



Orientations pluriannuelles pour la formation continue tout au long de la vie - Groupe de travail du 7 octobre 2026

Ce groupe de travail a pour objectif de commencer à préparer le document d'orientations pluriannuelles, qui définit la politique de formation continue des personnels du MAASA à l'horizon 2030. Il sert de cadre de référence pour guider la programmation annuelle (Plan National de Formation, Plan Régional de Formation), organiser les priorités de parcours et structurer le recensement des besoins au plus près du terrain, tout en restant distinct du catalogue de formations.

L'administration propose de le structurer en **trois chapitres** et une annexe : les orientations stratégiques nationales, les formations métiers, les formations transverses et l'annexe avec la cartographie des acteurs de la formation continue. Il inclut également un objectif de réalisation d'une moyenne de **trois jours de formation par agent et par an**. Il vise également à clarifier l'offre (via la plateforme FORMCO et le catalogue Mentor), à accompagner le développement professionnel et les évolutions de carrière, ainsi qu'à renforcer la qualité et l'évaluation des formations.

L'UNSA a insisté sur la possibilité de faire un focus sur les collègues ultra-marins pour une réflexion approfondie de leur accès à la formation continue mais aussi à la formation initiale (ex chez les TSMA, pour un technicien supérieur qui passe principal et doit suivre un parcours de formation en se greffant sur des sessions de formation continue alors qu'il est en Outre-Mer).

Pour l'**enseignement agricole**, le cadre s'appuie sur **six axes thématiques** prioritaires (transitions climatique et environnementale, compétences pédagogiques, numérique, prévention, coopération internationale et management). Sa mise en œuvre repose sur l'appui aux établissements via le Dispositif National d'Appui (DNA) et sur la montée en compétences globale face aux enjeux de souveraineté et de renouvellement des générations.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne -
75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

<https://unsa-agriculture.fr> – <https://unsa-sea.fr>

unsa.masa@agriculture.gouv.fr



L'UNSA est intervenue pour préciser qu'il n'y avait pas que des catégories A dans l'enseignement. Tous les personnels sont concernés par la formation. Nous avons rappelé nos demandes pour des formations pour tous à l'entrée dans l'enseignement agricole. Mais aussi, la mise en place de formations « métiers ». Il est également essentiel d'organiser des rencontres métiers annuelles à l'échelle régionale. Celles-ci permettent de sécuriser les parcours professionnels en actualisant les compétences, tout en favorisant la création d'un véritable réseau d'entraide.

Le ministère a précisé que le besoin de formation avait été entendu et qu'il était en cours de déploiement, avec un travail sur le long terme.



UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES
Ministère de l'agro-alimentaire de l'Agriculture et de
la Souveraineté Alimentaire 78, rue de Varenne -
75349 PARIS 07 SP Tel 01.49.55.43.05

<https://unsa-agriculture.fr> – <https://unsa-sea.fr>

unsa.masa@agriculture.gouv.fr